## Dégât des eaux location Meublée

que de besoin (copropriété, voisin, bailleur)

Par Loulou38
Bonjour,
Lors d'un Dégâts des eaux dans une copropriété , quelle est l'assurance qui doit prendre en charge ce dommage pour une location meublée en résidence principale ? ( celle du locataire ou propriétaire) . dégâts des eaux provenant du dessus . Merci d'avance
Par yapasdequoi
Bonjour, C'est l'assureur du locataire qui coordonne toute la procédure et se met en relation avec les autres assureurs en tant